



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1206-21

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1206-21** .

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 novembre 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 9 novembre 2021.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière